



Mon mari a un aprf, alors que doit-on faire?

Par **Massilienne**, le **30/07/2010** à **11:26**

Bonjour à tous, mon mari et moi-même commençons à perdre espoir quant à son maintien dans l'illégalité en France. En effet, suite à un passage en centre de rétention pour un retard de renouvellement de titre de séjour, on lui émet un APRF, puis il a été libéré par le JLD le lendemain même. Habitant dans une petite ville, il y est difficile d'y circuler en toute liberté, sans voir toutes les 10 min une voiture de police, source évidemment de stress aussi bien pour lui que pour moi. Bref, les sorties sont limitées, nous ne pensons qu'à ça, notre couple en subie quelque peu les conséquences. Hier, je me suis rendu moi-même en préfecture pour rencontrer la dame qui s'occupe du dossier de mon mari, me reconnaissant d'emblée. (il y a deux mois, nous avons eu rendez-vous avec la directrice de cabinet de l'immigration, nous disant qu'il était impossible qu'elle nous redélivre un visa avec la mention étudiante, ni autre, car il y a eu une décision de tribunal, mais que si mon mari acceptait de rentrer dans son pays d'origine, elle nous délivrerait une attestation comme quoi elle acceptait son retour en France, afin que ça l'aide au niveau de l'ambassade de France lors de sa demande de visa vie privée et familiale. Une attestation c'est trois lignes à écrire quand même!!! Il y a un mois, ne venant rien arriver, nous avons demandé à notre avocat qu'il se rende lui-même en préfecture afin qu'il fasse la demande de visa à notre place.) Donc comme je vous disais, je suis allé hier à la préfecture, demandant à revoir cette même dame afin qu'elle nous délivre cette fameuse attestation. Elle m'expliquait qu'elle ne voulait plus nous la délivrer, car elle avait mal pris le fait que nous avions envoyé notre avocat pour redemander un nouveau visa. (un peu susceptible quand même!) Elle était trop sur la défensive me disant que pour mon mari ne retrouverait aucun visa ici, quel qu'il soit, trop agressive, et un peu hautaine. Elle m'a affirmé que mon mari n'était toujours pas fiché, et que s'il redemande un visa à l'ambassade de France dans son pays, il n'y aura aucun problème. Qu'en un mois il sera revenu. Bref, que doit-on faire? Leur faire confiance? Rester en France sachant qu'il sont catégoriques, et qu'ils ne veulent plus délivrer de visa à mon mari, ou retourner au Maroc, mais reviendra-t-il? On en a assez de se cacher et d'avoir la peur au ventre chaque jour. Merci de

vosre attention et surtout de votre aide.rnrnBien cordialement,rnrnMassilienne

Par **chris_ldv**, le **30/07/2010** à **11:50**

Bonjour,rnrnComme vous l'exposez vous même : votre mari est dans l'illégalité en France dans la mesure où il ne dispose pas d'un titre de séjour valide.rnrnSur cette base 2 approches sont possibles:rnrno soit votre mari respecte les instructions qui lui sont communiquées par l'autorité administrative (la Préfecture), il quitte la France et sollicite ultérieurement un visa depuis le Maroc.rnPour rappel l'ambassade dépend également de l'administration ...rnrno soit votre mari s'engage dans une voie judiciaire en s'opposant ouvertement à l'autorité administrative et en contestant l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière.rnrnJe vous suggère de définir une stratégie avec votre mari et si possible un avocat spécialisé en droit des étrangers et en droit administratif.rnrnCordialement,

Par **Massilienne**, le **30/07/2010** à **12:12**

Justement, nous faisons appel en ce moment, mais au vu des vacances, toujours pas de date fixée (depuis février quand même....) c'est pour ça que nous trouvons ça lonng.rnrnrnA votre avis, que faire? Rentrer ou rester??? Les croire ou pas???rnrnrnMerci beaucoup de votre réponse monsieur Chris_ldv.

Par **chris_ldv**, le **30/07/2010** à **12:37**

Bonjour,rnrnCe que je crois n'a pas d'importance.rnPar contre ce que j'ai pu constaté c'est qu'il est toujours préférable d'obtenir un mauvais arrangement qu'un bon procès.rnrnCordialement,

Par **Massilienne**, le **31/07/2010** à **10:26**

D'accord, merci beaucoup de vos reponses

Par **yohana**, le **01/08/2010** à **13:36**

bonjourrnmoi j été o meme cas que votre mari , je suis pas rentrer o bled , jé pris un avocat et dans le mois ki sui l oqtf on a été au tribunal contéstant la décision de la préf et apré 3mois la tribunal nous a donné raison é a enjoint a la pref de me deliver la carte séjour vie privée é familiale et 1000 € de damage et intérêt voila !

Par **yoyo**, le **04/08/2010** à **16:58**

bonjour massiliennernrng été dans le même cas que toirnrnmon compagnon avait une aprf.la préfecture lui a dit la même chose qu'à ton mari.rnrn du coup il a pris le risque de retourner au pays. Une fois là bas il a refait une demande de titre vie privée et familiale et il l'a obtenu.rnrnil ne faut pas perdre espoir

Par **Massilienne**, le **15/08/2010** à **14:34**

Puis-je prendre contact avec vous? pouvez vous me donner votre adresse email